



**VOLLEYADES 2017**

**GUIDE DE L'ORGANISATION**

**25 au 28 Mai 2017**

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'ÉVÉNEMENT ET DES INTERVENANTS .....	3
2.	HEBERGEMENTS, RESTAURATION, TRANSPORTS.....	?
3.	INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL ET SALLES ANNEXES.....	?
4.	EQUIPEMENTS.....	.. ?
5.	MEDICALE/DOPAGE.....	?
6.	SECURITE.....	?
7.	ASSURANCE.....	?
8.	MARKETING.....	?
9.	COMMUNICATION.....	?
10.	PROTOCOLE.....	?
11.	CONDITIONS FINANCIERES.....	?
12.	ENGAGEMENTS RSO.....	?
13.	PROCESSUS DE CANDIDATURE.....	?

### ANNEXES

## **PREAMBULE**

Les «VOLLEYADES » sont une compétition nationale créée par la Fédération Française de Volley-Ball et qui s'adresse aux jeunes de la catégorie M15.

Cette compétition appartient à la FFVB. « L'ORGANISATEUR » choisi par la Fédération, devra respecter ce cahier des charges et, en cas de non-respect, pourra se voir infliger une minoration de la dotation de la part de la FFVB.

Les objectifs des «VOLLEYADES » sont multiples :

- Proposer un projet motivant aux ligues afin de concrétiser le travail régional,
- Donner une visibilité à la pratique de cette catégorie d'âge,
- Permettre la concertation et les échanges entre Entraîneurs et techniciens des Ligues mais également entre ces derniers et la Direction Technique Nationale par un moment de concertation se déroulant le soir du premier jour de compétition.

### **1. PRESENTATION DE LA COMPETITION ET DES INTERVENANTS**

**1.1 QUALIFICATION DES JOUEURS/EQUIPES** Les équipes participantes sont composées au maximum de 10 joueurs ou joueuses, de 2 entraîneurs et d'un jeune Arbitre.

Dans la fiche de composition de la délégation (cf. Annexe 3), le numéro des licences des joueurs/joueuses, Entraîneurs et Arbitres est OBLIGATOIRE.

Chaque joueur ou joueuse, présent lors de la compétition, doit obligatoirement être licencié(e) à la Fédération Française de Volley-Ball. La licence est obligatoire pendant la durée de la compétition.

(Licence dématérialisé accepté)

Les équipes présentes en masculin comme en féminin devront être des sélections régionales.

Il y aura au maximum :

- 24 équipes dans la compétition masculine
- 24 équipes dans la compétition féminine

En cas de vacance d'une équipe :

1 qualifié supplémentaire à la Ligue comprenant le plus de licencié dans la catégorie et dans le genre.

## 1.2 FORMULE SPORTIVE

La FFVB validera 45 jours avant la compétition, la formule sportive appliquée. Celle-ci peut varier en fonction du nombre de terrains à disposition et des contraintes horaires.

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 25 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure), set décisif de 15 points (avec deux points d'écart sans limite supérieure).

Les rencontres se joueront sur des filets à 2,24 mètres pour les féminines et 2.35 mètres pour les masculins.

Sans contraintes spécifiques.

24 équipes – divisées en 8 chapeaux

Chapeau 1

Les 8 premiers au ranking

Chapeau 2

Du 9 au 16<sup>ème</sup> au ranking

Chapeau 3

Du 17 au 24<sup>ème</sup>

Les têtes de série seront classées ainsi.

Masculin

TETE DE SERIE N°1	POULE A	Cote d'azur 1
TETE DE SERIE N°2	POULE H	Languedoc
TETE DE SERIE N°3	POULE E	IDF 1
TETE DE SERIE N°4	POULE D	Rhône ALPES
TETE DE SERIE N°5	POULE B	Bretagne 1
TETE DE SERIE N°6	POULE G	Flandres
TETE DE SERIE N°7	POULE F	IDF 2
TETE DE SERIE N°8	POULE C	La Réunion

Féminine

TETE DE SERIE N°1	POULE A	Cote d'azur 1
TETE DE SERIE N°2	POULE H	Languedoc
TETE DE SERIE N°3	POULE E	IDF 1
TETE DE SERIE N°4	POULE D	Alsace
TETE DE SERIE N°5	POULE B	Bretagne 1
TETE DE SERIE N°6	POULE G	Flandres
TETE DE SERIE N°7	POULE F	Lorraine
TETE DE SERIE N°8	POULE C	Provence

Le tirage au sort des chapeaux 2 et 3 sont intégraux.

1<sup>er</sup> tour – 8 poules de 3 – Les 2 premiers sont qualifiés pour le tour suivant.

Les 8, 3<sup>ème</sup> joueront le tournoi de classement de 17 à 24. En 2 poules de 4. Les premiers de chaque poule, jouant la 17/18<sup>ème</sup> places, et ainsi de suite.

**Poule M – 3<sup>ème</sup> des poules Paires – Poule N – 3<sup>ème</sup> des Poules Impaires**

**2<sup>nd</sup> tour – 4 poules de 4 – Poule I/J/K/L**

**Poule I – 2 premiers des Poules A et B**

**Poule J – 2 premiers des Poules C et D**

**Poule K – 2 premiers des Poules E et F**

**Poule L – 2 premiers des Poules G et H**

**Les 2 premiers croisent avec la poule suivante. Le résultat de la poule initiale reste acquis.**

**A la fin du second les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> joueront les places 9 à 16 sur le système Quart/Demi/Finale de classement.**

**3<sup>ème</sup> Poule I – 4<sup>ème</sup> Poule J – Soit QP1**

**3<sup>ème</sup> Poule J – 4<sup>ème</sup> Poule I – Soit QP2**

**3<sup>ème</sup> Poule K – 4<sup>ème</sup> Poule L – Soit QP3**

**3<sup>ème</sup> Poule L – 4<sup>ème</sup> Poule K – Soit QP4**

**Pour éviter de jouer de nouveau la même équipe.**

**½ finale entre**

**Vainqueur de QP1 et de QP3**

**Vainqueur de QP2 et de QP4**

**Pour le classement 9 à 12**

**Idem avec les perdants pour les places 13 à 16**

**Les 2 premiers de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale.**

**Selon la formule suivante :**

**1<sup>er</sup> Poule I – 2<sup>nd</sup> poule J – Soit Q1**

**1<sup>er</sup> Poule J – 2<sup>nd</sup> Poule I – Soit Q2**

**1<sup>er</sup> Poule K – 2<sup>nd</sup> poule L – Soit Q3**

**1<sup>er</sup> Poule L – 2<sup>nd</sup> Poule K – Soit Q4**

**Pour éviter de jouer de nouveau la même équipe.**

**½ finale entre**

**Vainqueur de Q1 et de Q3 – Soit D1**

**Vainqueur de Q2 et de Q4 – Soit D2**

**Pour le classement 1 à 4**

**Les vainqueurs de D1 et D2 se jouant en finale, les perdants pour la petite finale**

**Idem avec les perdants pour les places 5 à 8**

### 1.2.2 – Les Poules

#### MASCULIN

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
COTE D'AZUR 1	BRETAGNE 1	LA REUNION	RHONE ALPES
CENTRE VAL DE LOIRE	LORRAINE	COTE D'AZUR 2	PICARDIE
MAYOTTE	AUVERGNE	NORMANDIE	POITOU CHARENTES
Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
IDF 1	IDF 2	FLANDRES	LANGUEDOC
ALSACE	PROVENCE	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE
LA CORSE	BOURGOGNE	BRETAGNE 2	MIDI PYRENEES

#### FEMININE

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
COTE D'AZUR 1	BRETAGNE 1	PROVENCE	ALSACE
PICARDIE	COTE D'AZUR 2	NORMANDIE	RHONE ALPES
AUVERGNE	MAYOTTE	MARTINIQUE	BOURGOGNE
Poule E	Poule F	Poule G	Poule H
IDF 1	LORRAINE	FLANDRES	LANGUEDOC
MIDI PYRENEES	AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE	IDF 2
BRETAGNE 2	LA REUNION	POITOU CHARENTES	CENTRE VAL DE LOIRE

### 1.3 CLASSEMENT

Le classement final des « VOLLEYADES » est déterminé comme suit :

- Vainqueur par 2.0 ou 2.1 2 points
- Perdant par 0.2 ou 1.2 1 point

En cas d'égalité de points, le classement est déterminé par le ratio du nombre total de sets gagnés et du nombre total de sets perdus.

Si l'égalité persiste, le classement se fait par le ratio entre le nombre total de points gagnés et le nombre total de points perdus.

Dans le cas exceptionnel d'une nouvelle égalité, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de points.

### 1.4 CALENDRIER

Dates et Périodes	Etape	Moyens de Communication
Septembre 2016	Validation par le C.A du Cahier des Charges des « VOLLEYADES »	Transmission par le secteur événementiel au Directeur Général
Septembre 2016	Lancement de l'appel à candidatures Communication du cahier des charges des « VOLLEYADES 2017 »	Email aux ligues, comités et clubs.

		Mise en ligne sur le site internet de la FFVB
30 Octobre 2016	Date de clôture de l'appel à candidatures : retour des dossiers au secteur événementiel	Courrier des candidats à la FFVB
15 Novembre 2016	Fin de l'étude – Préconisation du secteur événementiel	Transmission par le secteur événementiel au Directeur Général
Premier CA après le 15 Novembre 2016	Validation par le C.A de l'organisateur des « VOLLEYADES »	Courrier de la FFVB à tous les candidats
Fin Novembre 2016	Signature de la convention d'organisation entre la FFVB et l'Organisateur retenu	Mise en relation avec le salarié en charge et le chargé de mission du secteur événementiel et l'organisateur
Décembre 2016	Visite du secteur événementiel des installations	Prise de rdv
15 Décembre 2016	Envoi aux ligues d'Outre-mer en règle avec la structure fédérale de la localisation des « VOLLEYADES »	Email
15 Décembre 2016	Envoi aux ligues des dossiers d'inscriptions	Email
15 Janvier 2017	Retour des Ligues d'Outre-mer de leurs engagements	Courrier avec chèque d'engagement et de caution
15 Janvier 2017	Retour des engagements des Ligues	Email
15 Février 2017	Envoi par l'organisateur des logos des partenaires locaux au service marketing.	Email
15 Mars 2017	Envoi à l'organisateur de la liste des cadres techniques nationaux par la DTN Communication à l'organisateur de la liste des représentants fédéraux présents sur la manifestation par la FFVB. Communication à l'organisateur de la liste des superviseurs arbitres présents sur la manifestation par la CCA.	Email et courrier
15 mars 2017	Envoi des documents à remplir aux Ligues	Email
15 Avril 2017	Date limite d'envoi à l'organisateur de la fiche technique de transport des équipes par les sélections qualifiées, des fiches de composition d'équipes, des règlements et cautions	Courrier
15 Mai 2017	Envoi des supports de communication, récompenses, ballons et matériel fédéral divers.	Transporteur
25 mai 2017	Arrivée des équipes, des cadres techniques nationaux, des superviseurs CCA, CCS	Avant 18H
25 mai 2017	Photo officielle des équipes et ouverture des « VOLLEYADES »	19H00
25 mai 2017	Réunion « jeunes arbitres »	20H30
25 mai 2017	Réunion Technique avec les entraîneurs	21H15
26 Mai 2017	Compétition	
27 Mai 2017	Compétition	
28 Mai 2017	Match de classement	

28 Mai 2017	Finale Masculine	13H15
28 Mai 2017	Finale Féminine	15H00
28 Mai 2017	Cérémonie de clôture	16H30
28 Mai 2017	Départ des équipes	17H30
30 Juin 2017 au plus tard	Envoi par l'organisateur du bilan comptable de la manifestation	Courrier
15 Juin 2017	Retour du matériel fédéral à la FFVB.	Transporteur
15 Juin 2017	Remise du rapport de la CCS	Email
15 Juin 2017	Remise du rapport du secteur événementiel	Email

## 1.5 INTERVENANTS

### 1.15.1 Composition de la délégation

Les équipes participantes sont composées au maximum de 10 joueurs ou joueuses, de 2 entraîneurs et d'un jeune Arbitre.

Les joueuses ou joueurs doivent être nés en 2002, 2003, pour les 2004 et 2005.les licences devront comporter un simple sur-classement. Les 2006, 2007.....ne peuvent prendre part à la compétition.

La liste définitive des joueurs et joueuses de chaque équipe devra être communiquée par les ligues à « L'ORGANISATEUR » local et à la FFVB pour le **15 avril au plus tard** pour validation par la CCS.

Chaque responsable d'équipe veillera à libérer le droit à l'image de chacun des participants (voir attestation proposée en Annexe).

### 1.5.2 Superviseur

Le superviseur, coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition.

Il animera la réunion technique de la veille de la compétition.

Il sera présent tout au long de la compétition afin de s'assurer que le cahier des charges soit bien respecté.

Après la compétition, il rédigera un rapport résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration qui sera remis à « L'ORGANISATEUR » local.

### 1.5.2bis Délégué de la Sportive

Le délégué de la sportive devra être présent dès la réunion de la sportive qu'il co-animera avec le superviseur. Il prendra les décisions concernant le déroulement de la compétition en accord avec l'organisateur local et le superviseur.

Il créera dès la réunion technique une « commission de tournoi », composée du superviseur, du juge arbitre, de l'organisateur local et de lui-même. Cette compétition devra gérer les appels des clubs, les manquements au règlement, les suspensions éventuelles et tous les autres problèmes sportifs.

Il gèrera l'entièreté des résultats et communiquera à l'organisateur local la suite des rencontres.

### 1.5.3 Arbitres

Chaque équipe devra obligatoirement être accompagnée d'un arbitre jeune âgé de 14 à 20 ans. Ils seront proposés par les C.R.A de chaque ligue participante.

Les jeunes arbitres doivent être référencés : soit FFVB (grade Arbitre jeune ou départemental), soit UNSS (Jeune officiel niveau académique minimum), soit FFSU (Niveau CUA 2).

Les arbitres devront être capables d'officier en Premier, Second et comme Marqueur.

Un juge arbitre désigné par le président de la CCA, aura la responsabilité sur place de coordonner les désignations des jeunes arbitres et des superviseurs Arbitres sur chaque rencontre.

La CCA devra désigner 16 superviseurs en comptant le juge arbitre au plus tard le 15 mars 2017.

#### 1.5.4 **Autres officiels (FFVB, DTN...)**

La FFVB sera représentée pendant la compétition par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués par la FFVB à « L'ORGANISATEUR » local au 15 mars 2017. Ils seront au nombre maximum de 5.

Le président ou son représentant.

Un élu du conseil d'administration de la FFVB.

Le responsable du secteur événementiel ou son représentant.

Le président de la CCS ou son représentant

Le salarié en charge des « VOLLEYADES »

De la même manière, la DTN communiquera à l'Organisateur local au 15 mars 2017 au plus tard, les noms et modalités de voyage de ses représentants sur place. Ils seront au nombre de 6 au maximum.

## **2 HEBERGEMENT, RESTAURATION, TRANSPORTS**

### **2.1 HEBERGEMENT**

#### **2.1.1 Délégations**

« L'ORGANISATEUR » prend en charge l'hébergement des délégations (composée de 12 personnes maximum : 10 joueurs (ses) et 2 dirigeants) et son arbitre jeune de la veille de la compétition jusqu'au matin du dernier jour de compétition.

L'hébergement pourra être collectif (lycée, auberge de jeunesse..) ou de type hôtel. La qualité devra être à minima l'équivalent d'un Hôtel 1\* (4 personnes maximum dans la chambre - lits avec draps et couverture - Salle d'eau avec douche)

Les éducateurs ne peuvent pas en aucun cas partager la chambre des compétiteurs.

À noter que :

- Les frais inhérents aux dirigeants supplémentaires
- que l'accès aux chambres doit être à discrétion des équipes durant tout le séjour

#### **2.1.2 Officiels**

« L'ORGANISATEUR » local prend en charge, de la veille de la compétition jusqu'au matin du dernier jour de compétition, l'hébergement de :

- Le superviseur est logé en chambre individuelle en hôtel norme 2\*

- Les arbitres sont logés en chambre Twin. Le nombre exact sera communiqué à « L'ORGANISATEUR » par la CCA un mois avant le début de « L'ÉVÈNEMENT »
- Les représentants fédéraux sont logés en chambre individuelle en hôtel norme 2\*
- Les cadres techniques nationaux sont logés en chambre Twin. Ils seront au maximum 6. Le nombre exact sera communiqué à « L'ORGANISATEUR » par la FFVB un mois avant le début de « L'ÉVÈNEMENT »

À noter que les officiels doivent être logés dans un établissement différent de celui- des délégations.

## 2.2 RESTAURATION

### 2.2.1 Restauration des équipes/ délégations

« L'ORGANISATEUR » local prendra en charge l'ensemble des repas à partir du dîner de la veille de compétition au déjeuner du dernier jour de la compétition :

- Les 3 dîners
- Les 3 petits déjeuners
- Les 3 déjeuners

Les repas doivent être en adéquation avec la pratique du sport intensif:

Les délégations doivent informer « L'ORGANISATEUR » local de certaines spécificités concernant les régimes alimentaires des participants (sans gluten, halal, végétarien...). Si « L'ORGANISATEUR » n'est pas informé 1 mois avant le début de la compétition, le surcoût éventuel sera à la charge de la délégation.

« L'ORGANISATEUR » local veillera en outre, à fournir une quantité d'eau suffisante aux équipes pour toute la durée de la compétition sous forme de bouteilles en plastique de 1 l ou 1,5 l ou par le don d'une gourde réutilisable, mais l'organisateur veillera à ce qu'un point d'eau potable soit disponible dans tous les gymnases.

### 2.2.2 Restauration des officiels

« L'ORGANISATEUR » local prendra en charge l'ensemble des repas de ces personnes à partir du dîner de la veille de compétition au déjeuner du dernier jour de la compétition :

- Les 3 dîners
- Les 3 petits déjeuners,
- Les 3 déjeuners

« L'ORGANISATEUR » veillera à ce que les déjeuners et les dîners n'occasionnent pas trop de perturbations dans la manifestation en fonction des horaires des compétitions.

***Dans le cas où les délégations souhaitent arriver en amont ou rester après la prise en charge officielle, les frais inhérents à ce séjour seront à leur charge.***

## 2.3 TRANSPORTS

### 2.3.1 Transports jusqu'au site de compétition

Toutes les délégations doivent se rendre par leurs propres moyens sur le lieu de « L'ÉVÈNEMENT ».

Les Ligues devront communiquer au 15 avril 2017, le mode de transport, les heures d'arrivée et de départ, devront être communiquées à « L'ORGANISATEUR » local, ainsi qu'à la FFVB.

### **2.3.2 Transports locaux**

« L'ORGANISATEUR » local doit assurer le transport local des délégations et des officiels (qui n'auraient pas leurs propres moyens de transport) entre les trois pôles suivants : hébergement, restauration, salles de compétition.

## **3 INSTALLATIONS SPORTIVES, MATERIEL ET SALLES ANNEXES**

Pour toutes les installations, permanentes ou provisoires, « L'ORGANISATEUR » local doit s'assurer que ces dernières soient homologuées et/ou bénéficient d'un avis favorable de la part d'un organisme de contrôle de sécurité reconnu par les autorités administratives. Elle devra par ailleurs souscrire les assurances nécessaires à l'organisation d'un tel « ÉVÉNEMENT ».

### **3.1 TERRAINS / SALLE DE COMPETITION**

« L'ORGANISATEUR » local devra prévoir 16 terrains réglementaires et cela pour toute la compétition. Ces terrains devront mesurer 9x18 m avec un dégagement de 3m autour de chacun d'entre eux. Il est souhaitable de prévoir des séparations entre les terrains pour limiter la circulation des ballons.

Chaque salle de compétition doit être équipée de vestiaires pouvant être fermés à clefs, avec des douches et des sanitaires.

Dans la mesure du possible, et obligatoire à partir du second tour, les gymnases de type C ne pourront accueillir plus de 2 terrains. L'organisateur local devra signifier les dimensions des salles.

Pour la salle accueillant les finales

- vestiaires pouvant être fermés à clefs, avec des douches et des sanitaires,
- l'ensemble des dispositions prévues à l'Article 4,
- des tribunes permettant l'accueil de public (1500 personnes)
- une table permettant de disposer les récompenses des équipes,
- un podium ou un espace permettant d'accueillir les équipes classées 1, 2 et 3 (12 personnes)
- une sonorisation + micro,
- une loge / ou tribune officielle identifiée pour les invités et les représentants fédéraux.

### **3.2 LE MATERIEL**

Pour chaque aire de jeu « L'ORGANISATEUR » local devra prévoir :

- poteaux + filet,
- deux antennes par terrain et des antennes de remplacement, (1 jeu de remplacement par salle)
- des bancs de remplaçants,
- 1 table de marque avec 3 chaises avec prises électriques
- 1 scoreur manuel,
- 1 podium ou chaise d'Arbitre,
- de l'eau minérale pour chaque équipe, équivalent à 3 litres par joueur et par jour, Ou gourde
- Sauf sur la finale ou il est obligatoire de fournir des bouteilles d'eau minérale.
- 1 toise, 1 manomètre et des serpillières (par salle)
- 1 téléphone (par salle)
- 1 réfrigérateur avec de la Glace pour chaque équipe (par salle)

- 10 ballons dont 3 ballons de match (Tous les ballons doivent être de marque Molten et de la catégorie)
- 1 tableau de marque électronique
- 1 tableur manuel de réserve
- 1 podium d'arbitrage
- 1 banc par équipe et deux chaises pour les entraîneurs

La FFVB fera parvenir à « L'ORGANISATEUR » local au plus tard le 15 mai le matériel suivant :

- 8 banderoles « MINI-VOLLEYADES/VOLLEYADES »
- 8 banderoles « FFVB »
- 4 banderoles Partenaires – Molten/Crédit Mutuel
- 8 Roll-up « MINI-VOLLEYADES/VOLLEYADES »
- 8 Roll-up FFVB
- 4 Windflag de 3.5M – FFVB
- 8 Windflag de 3.5M – « MINI-VOLLEYADES/VOLLEYADES »
- 3 panneaux en akylux – Podium 1/2/3
- 450 ballons de baudruches servant à la décoration ou à la promotion auprès des plus petits.
- 100 Ballons MOLTEN de la catégorie
- 12 Médailles or
- 12 Médailles argent
- 12 médailles bronze
- 552 médailles de participation
- Des feuilles de matchs et de rotation. (Nb en fonction de la formule sportive de la CCS)
- 3 trophées de remerciement pour les élus ou partenaires

La P.L.V devra être transmise à l'organisateur des Mini-Volleyades au plus tard dans les 8 jours suivant la compétition. Tout manquant sera facturé.

### 3.3 SALLE DE REUNION

« L'ORGANISATEUR » devra prévoir :

- 1 salle pour la réunion technique le **25 mai 2017 à 21h15**
- 1 salle pour les réunions du corps arbitral tout au long de la compétition, avec du matériel à disposition (Paper-board, marqueur, tableau...). Au plus près du QG de la manifestation.

### 3.4 CONNEXION INTERNET

« L'ORGANISATEUR » devra s'assurer qu'une connexion WIFI avec accès à Internet est disponible et fiable dans la salle de L'ÉVÉNEMENT

La présence d'une connexion Internet dans la salle de « L'ÉVÉNEMENT » est **OBLIGATOIRE**

### 3.5 LAUNDRY / PRESSING

« L'ORGANISATEUR » devra prévoir à sa charge le lavage des maillots des équipes (2 jeux obligatoires), à la charge de « L'ORGANISATEUR ».

## 4 EQUIPEMENTS

Les rencontres des compétitions masculines et féminines se joueront avec des ballons MOLTEN VM5000 qui seront envoyés par la FFVB et donnés à « L'ORGANISATEUR » au 15 Mai 2017.

Chaque équipe devra posséder deux jeux de maillots réglementaires et numérotés.

Les jeunes arbitres devront porter le maillot officiel ou à défaut un tee-shirt « VOLLEYADES 2017 » d'une couleur réservée et avec la mention « Jeune Arbitre » au Verso

L'organisateur devra remettre à tous les participants, un tee-shirt commémoratif des VOLLEYADES 2017 (tee-shirt de couleur autres que celui des arbitres jeunes), ainsi qu'aux bénévoles.

## **5 MEDICAL / DOPAGE**

« L'ORGANISATEUR » local devra s'assurer obligatoirement de la présence d'un poste de premier secours (Pompiers et/ou Croix Rouge) ou d'un Médecin.

« L'ORGANISATEUR » local mettra à la disposition des équipes un transport et un accompagnement des éventuels joueurs (ses) blessé(e)s vers les services d'urgence ou autre consultation adaptée, et ce pendant toute la durée de la compétition.

### ***Contrôle anti-dopage***

Toute compétition jeune ou sénior peut être soumise à un contrôle antidopage. « L'ORGANISATEUR » veillera à prévoir une salle dédiée comme local réservé au contrôle anti-dopage ; ce local doit être fermé et comprendre des bouteilles d'eau en verre, une salle d'attente, des toilettes (sanitaires privés) et un bureau pour le Médecin.

## **6 SECURITE**

Une personne désignée par « L'ORGANISATEUR » local sera déléguée à la sécurité : elle est chargée d'assurer la sécurité des biens et des personnes pendant toute la durée de la compétition ; elle sera en outre chargée de faire le lien avec les services de police et autres autorités (gendarmerie et secours, ...) si nécessaire.

Cette personne devra être licenciée FFVB.

## **7 ASSURANCE**

« L'ORGANISATEUR » veillera à contracter sa propre assurance en responsabilité civile, dommages et annulation pour l'organisation de cet événement. « L'ORGANISATEUR » pourra se rapprocher de GENERALI via la FFVB si nécessaire.

## **8 MARKETING**

La marque «VOLLEYADES » appartient à la FFVB et toute utilisation par « L'ORGANISATEUR » local doit être validée par la FFVB.

### **8.1 DROITS MARKETING**

« L'ORGANISATEUR » local a la possibilité de démarcher des entreprises dont le domaine d'activité n'entre pas en concurrence avec les partenaires de la FFVB (liste des catégories ci-dessous).

- Textile : ERREA
- Jeux et paris sportifs : FDJ

- Filets et poteaux, mire : Senoh
- Assurances : GENERALI
- Ballons : Molten
- Produits médicaux : ZAMST
- Médias nationaux : *L'Équipe*
- Résidence hôtelière (hors hôtel) : Appart'City
- Banque – Crédit Mutuel
- Live Scoring - AGONEO

« L'ORGANISATEUR » s'engage à respecter les prestations dues aux partenaires de la FFVB par contrat (une banderole MOLTEN/CREDIT MUTUEL devra être installée dans la salle de compétition à la date de rédaction du présent cahier des charges).

## **8.2 STICKERS**

Il n'y a pas d'emplacement publicitaire défini sur le sol pour « L'ÉVÉNEMENT »

## **8.3 BANDEROLES**

Des banderoles publicitaires peuvent être installées dans la salle

## **8.4 ANNONCES SONORES**

« L'ORGANISATEUR » a la possibilité de vendre à des partenaires des annonces sonores.

## **8.5 PRODUITS PROPOSES, BOUTIQUE**

« L'ORGANISATEUR » local souhaiterait commercialiser devront requérir l'accord de la FFVB.

## **9 COMMUNICATION**

« L'ORGANISATEUR » devra présenter un plan de communication de la compétition et s'engager à le réaliser au plus tard dans le mois qui précède. La FFVB mettra ses outils à disposition de « L'ORGANISATEUR » afin d'enrichir ce plan: site internet, mailing aux clubs et licenciés, ...

### **9.1 AFFICHES**

La création du visuel de l'affiche (60X40) est assurée par la FFVB.

« L'ORGANISATEUR » doit communiquer le 15 février au plus tard au service communication de la FFVB :

- les déclinaisons qu'il souhaite recevoir pour sa campagne de communication (abribus, format presse, ...)
- son logo et les logos de ses partenaires (5 logos maximum).

L'impression des supports est à la charge de « L'ORGANISATEUR » local.

### **9.2 PROGRAMME OFFICIEL DE LA COMPETITION**

« L'ORGANISATEUR » local est libre de créer un programme de L'ÉVÉNEMENT. Ce programme devra reprendre le visuel de l'affiche sur la couverture et son contenu devra être validé par la FFVB.

### **9.3 BULLETIN D'INFORMATIONS**

Une semaine avant le début de la compétition, « L'ORGANISATEUR » local enverra un bulletin d'informations à destination des délégations. Ce dernier doit être validé par la FFVB avant diffusion.

Il doit, entre autre, comprendre :

- Le descriptif de la compétition,
- Les lieux d'hébergement,
- Les salles de compétitions,
- Les horaires des matchs,
- Les horaires de la restauration,
- Le protocole.
- Les contacts.

#### **9.4 SITE INTERNET**

La FFVB peut mettre à disposition de « L'ORGANISATEUR » local un site internet (déclinaison du site fédéral) que ce dernier s'engage à alimenter avec toutes les informations utiles : scores, photos, résumés de match... La FFVB fournira la notice d'utilisation du CMS (Content Management System). « L'ORGANISATEUR » local communiquera à la FFVB le nom du Webmaster qui gèrera ce site.

La création d'une page Facebook au nom de la manifestation est obligatoire et devra être active avant et après la manifestation.

#### **9.5 MASCOTTE**

La mascotte pourra être envoyée à « L'ORGANISATEUR » local, sous réserve de disponibilité.

#### **9.6 TELEVISION**

« L'ORGANISATEUR » local fera ses meilleurs efforts pour contacter et accueillir sur les lieux de compétition les télévisions locales afin de faire la promotion des volleyades.

Il devra avertir la FFVB de leur confirmation de présence, notamment pour toute sollicitation d'interview, etc...

#### **9.7 DROITS INTERNET**

La FFVB cède les droits Internet à « L'ORGANISATEUR ».

« L'ORGANISATEUR » fera ses meilleurs efforts pour produire et diffuser les matchs en vidéo sur la plate-forme vidéo de la FFVB.

#### **9.8 LIVE-SCORING**

La FFVB proposera une solution de live-scoring à « L'ORGANISATEUR » qui la prendra en charge.

« L'ORGANISATEUR » devra mettre en place les moyens humains nécessaires pour la réalisation du live-scoring à diffuser sur le site Internet de la FFVB

#### **9.9 RELATIONS PRESSE**

« L'ORGANISATEUR » local développera un plan média régional pour cet événement (communiqués de presse, dossier de presse, newsletter...) et informer notamment la presse locale de la date et du lieu

de la photo officielle afin d'obtenir la présence de photographes en vue d'une parution dans les éditions du lendemain. La FFVB fera le relais au niveau national.

« L'ORGANISATEUR » peut solliciter l'aide de la FFVB pour l'organisation d'une conférence de presse.

« L'ORGANISATEUR » local désignera une personne chargée du suivi de ce secteur durant la compétition.

### 9.10 PHOTOGRAPHE

« L'ORGANISATEUR » local prévoira un ou plusieurs photographes couvrant tous les jours de compétition afin d'alimenter les bulletins quotidiens et le site internet.

Les photos prises au cours de la manifestation seront libres de droit pour la FFVB, « L'ORGANISATEUR » local, les medias et les partenaires.

## 10 PROTOCOLE

### 10.1 CEREMONIE D'OUVERTURE

« L'ORGANISATEUR » pourra s'il le souhaite, organiser la veille de la compétition un rassemblement de l'ensemble des participants dans un lieu représentatif de la ville qui accueille les « VOLLEYADES » (parvis de mairie, parvis de monument représentatif...).

Toutes les délégations devront être présentes à l'heure indiquée. En cas d'absence, l'équivalent d'une victoire sera retiré du classement du premier tour.

### 10.2 PROTOCOLE SPORTIF

#### Détail avant le coup d'envoi

Avant chaque match, 26 minutes d'échauffement avec ballon seront allouées aux équipes.

Exemple	Décompte avant le 1 <sup>er</sup> service	Activités
8h25	(-35 :00)	Contrôle de l'identité des joueurs
8h30	-30 :00	Photos officielles des 2 équipes
8h31	- 29:00	Début de l'échauffement avec ballons
8h43	- 17:00	Vérification de la hauteur du filet par les Arbitres
8h44	- 16:00	Toss
8h45	- 15:00	Début d'échauffement au filet

<b>8h51</b>	- 9:00	Remise des feuilles de position aux Arbitres
<b>8h57</b>	- 3:00	Fin de l'entraînement
<b>8h59</b>	- 00:30	Vérification des positions des joueurs
<b>9h00</b>	00:00	1 <sup>er</sup> service

### ***Protocole des finales (avant match)***

Le protocole des finales est identique à celui-ci-dessus, avec prise de photo des équipes à prévoir une nouvelle fois avant le début du match.

### **10.3 CEREMONIE DE CLOTURE**

« L'ORGANISATEUR » local devra prévoir l'organisation de la cérémonie de clôture et la remise des récompenses collectives et individuelles. L'ensemble des équipes a l'obligation d'être présent à cette cérémonie. Toute équipe absente ne pourra s'inscrire à L'ÉVÉNEMENT l'année suivante.

La cérémonie de clôture (60 minutes maximum) se déroulera selon le protocole suivant :

- Discours des officiels (maximum 10 minutes au total)
- Remises des récompenses collectives
- Pot de fin de compétition.

Le protocole de cette cérémonie devra être validé par le délégué selon les éléments définis au maximum la veille de la fin de la « L'ÉVÉNEMENT ».

Chaque participant devra recevoir sa médaille de participation au pied du podium.

### **10.4 RECOMPENSES**

La FFVB se chargera de l'achat des médailles pour les 3 premières équipes au classement en féminines et en masculins : et de 13 médailles commémoratives pour chaque équipe.

« L'ORGANISATEUR » local peut décerner des récompenses collectives en masculin comme en féminine au titre de « l'équipe la plus fair-play » ou le « coup de cœur de l'organisation ».

## **11 CONDITIONS FINANCIERES**

Le budget prévisionnel de l'organisation sera validé par la FFVB et fera partie intégrante de la convention signée par « L'ORGANISATEUR ».

### **11.1 FFVB**

La FFVB s'engage à financer cet ÉVÉNEMENT.

La création de l'affiche et de ses déclinaisons.

L'éventuelle prise en charge des délégations DOM/TOM.

100 Ballons Molten VM5000 ou son modèle remplaçant dans la catégorie.

Les feuilles de matchs et de rotations

;

À noter que :

- Les demandes de remboursements **doivent parvenir à la FFVB, avant le 30 Juin 2017**. Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Les dotations indiquées à la charge de la FFVB à l'article 3 (ballons, récompenses, décorum ....)

#### Gratification / Modalité de remboursement.

La FFVB versera 85% de la somme allouée à « L'ORGANISATEUR » sur présentation du bilan, avec copie des factures.

Le solde de 15% sera quant à lui attribué suite au rapport du superviseur.. (Respect du Guide d'organisation)

## **11.2 ORGANISATEUR LOCAL**

### **11.2.1 Dépenses**

« L'ORGANISATEUR » local s'engage à prendre en charge toutes les dépenses liées à l'organisation de cet ÉVÉNEMENT mentionnées dans ce document autres que celles prises en charge par la FFVB

### **11.2.2 Recettes**

Chaque équipe participante devra s'acquitter des droits d'inscription à la compétition par l'envoi d'un chèque à la FFVB au plus tard au

Les droits d'inscription à la compétition s'élèvent à 1117€ pour les 13 personnes de la délégation.

Les chèques seront perçus par la FFVB.

Enfin chaque délégation enverra un chèque de caution de 500€ à la FFVB, pour couvrir les éventuels dégâts ou détériorations qu'elle aurait pu causer. Sinon ce chèque sera restitué ou détruit par la FFVB aux délégations après la manifestation.

## **12 ENGAGEMENTS RSO / OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La FFVB souhaite que la compétition participe à la diminution de l'empreinte environnementale :

- Par la mise en place du tri sélectif dans chaque salle pour le papier, les bouteilles en verre et plastique, le carton (en relation avec ville ou agglomération concernée),
- Par l'utilisation éventuelle de verres réutilisables consignés dans les espaces buvettes,
- Par toute autre action envisagée par « L'ORGANISATEUR » local, à proposer à la FFVB.

## **13 PROCESSUS DE CANDIDATURE**

Pour candidater à l'accueil de cet « ÉVÉNEMENT » FFVB chaque candidat doit fournir un dossier complet au format .pdf précisant notamment :

- Les lieux de compétitions avec photos sous plusieurs angles (aire de jeu, tribune, vestiaires, environnement).
- Les lieux d'hébergements avec photos de l'établissement, des chambres et des communs.
- Les lieux de restauration avec photos du ou des établissements.
- Déroulement de la compétition
- Thème de la compétition (Développement Durable, accès aux handicapés, Promotion du Volley-Ball auprès d'un public scolaire....)
- Un budget prévisionnel, les devis des hébergements et des repas.
- La demande d'aide financière à la Fédération.

Une lettre d'intention et d'acceptation du présent Guide d'Organisation est requise ainsi que le budget prévisionnel préparé par le candidat. Ces documents sont à transmettre au plus tard le **30 Octobre 2016 à la FFVB (par courrier ET par email) à :**

Pour tous renseignements ou aides sur ce dossier vous pouvez contacter les « Service ÉVÉNEMENTS de la FFVB.

Classement Général Masculin sur les volleyades 2014.2015.2016  
(En cas d'égalité – Classement 2013)

01	Cote d'Azur 1	009	010
02	Languedoc 1	013	016
03	IDF 1	013	017
04	Rhône – Alpes	016	028
05	Bretagne 1	017	023
06	Flandres	025	033
07	IDF 2	029	034
08	La Réunion	035	044
09	Côte d'Azur 2	035	060
10	Centre Val de Loire	036	049
11	Picardie	036	059
12	Lorraine	039	049
13	Pays de la Loire	041	048
14	Alsace	042	056
15	Provence	042	058
16	Aquitaine	041	046
17	Poitou Charente	044	061
18	Bourgogne	050	069
19	Midi Pyrénées	050	070
20	Normandie	053	068
21	Bretagne 2	058	076
22	Auvergne		
23	Mayotte		
24	Corse		

Classement Général Féminine sur les volleyades 2014.2015.2016

(En cas d'égalité – Classement 2013)

01	Cote d'Azur 1	003	013
02	Languedoc 1	013	014
03	IDF 1	014	016
04	Alsace	014	023
05	Bretagne 1	016	024
06	Flandres	020	027
07	Lorraine	021	034
08	Provence	031	037
09	Pays de la Loire	032	036
10	Aquitaine	032	051
11	Cote d'Azur 2	032	057
12	Midi Pyrénées	035	040
13	IDF 2	036	047
14	Rhône –Alpes	040	043
15	Picardie	045	066
16	Normandie	051	068
17	Centre Val de Loire	053	069
18	Poitou Charente	059	071
19	La Réunion	059	074
20	Bretagne 2	064	084
21	Auvergne	066	084
22	Bourgogne	070	093
23	Mayotte		
24	Martinique		